

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DELIBERATION n° 2024.00209**  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002193
Commission	<b>Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté) - Espaces verts - Événementiel</b>		
Direction en charge	Cadre de vie		
Objet	Convention de mise à disposition du domaine privé communal entre le SIEL et la Ville de Saint-Etienne - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

**Présents**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

**Pouvoirs**

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,  
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

**Absents-Excusés**

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Pour cela la Ville, enrichi le quotidien de chacun. Parce que l'accès à internet fait partie de notre quotidien que ce soit pour étudier, travailler, se divertir, ou garder contacts avec ses proches, la Ville par ses actions concourt à l'égalité d'accès numérique sur tout son territoire.

## ■ Motivation et opportunité

Il existe des espaces habités et situés en limite de deux zones de déploiements (Orange et le SIEL) pour lesquelles la desserte et le raccordement en fibre optique des logements peut être moins onéreux à réaliser depuis le réseau d'un opérateur n'ayant initialement pas en charge le déploiement sur cette commune : c'est ce que l'on appelle des zones dentelles (ou Zone d'Intersection Technique). Le gîte de la Fortance, situé à Rochetaillée, appartient à une zone dentelle et doit donc être raccordé au réseau Très Haut Débit 42 (THD 42) dans le cadre d'un accord avec l'opérateur Orange, responsable du déploiement sur la commune de Saint-Etienne, ce gîte n'étant pas raccordé à la fibre.

A cet effet, une convention d'occupation du domaine public doit être établie avec le SIEL, établissement public de coopération intercommunal, en charge du réseau départemental THD42.

Cette convention a pour objet d'autoriser le SIEL à occuper la parcelle A1020 se situant dans le massif forestier du Grand Bois pour la réalisation de l'ouvrage.

## ■ Contenu

La convention précitée stipule les modalités de l'occupation de la parcelle A1020 appartenant à la Ville de Saint-Etienne et de l'entretien de l'ouvrage par le SIEL pour le tirage d'un câble de 12 fo sur ligne basse tension ainsi que la durée de mise à disposition qui est de 20 ans.

Le plan de gestion forestier ne sera pas modifié par cette servitude.

## ■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

## ■ Point financier

### TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
<b>Total des coûts et montants perçus par la Ville</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>	<b>00.00 €</b>
<b>Charge nette Ville</b>		<b>00.00 €</b>		<b>00.00 €</b>

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

## ■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition du domaine privé communal entre le SIEL et la Ville de Saint-Etienne,
- approuver la convention entre le SIEL et La Ville de Saint Etienne pour le passage de la fibre dans une des parcelles forestières de cette dernière,

- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

■ **Décision**

**Proposition adoptée**

34 voix pour

Ne prend pas part au vote : M. Jean-Pierre BERGER

Pour Extrait,  
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS